

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL
N° 2015/05
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2015

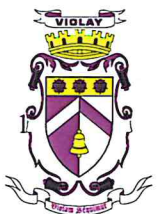
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
M. DUTEL Jean-Pierre
Mme SERRAILLE Joëlle
M. PERRIER Guy
Mme GIROUD Sylvie
M. NAYRAND Raphaël
Mme PERIAT Véronique
Mme ODDOUX Julia
M. RIVAL Pascal

Excusé : M. ROCHARD Jean-François

Madame Dany ESCOFET est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



⇒ Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent

⇒ Liste des délibérations prises à la date du 28 avril 2015

Séance du 28 AVRIL 2015	
2015.04.01	DM 01 – Budget Commune
2015.04.02	DM 01 - Assainissement
2015.04.03	DM 01 - ZA les Gagères
2015.04.04	Approbation du PEDT
2015.04.05	Modification des statuts de la Com. Com. Compétence en matière d'environnement
2015.04.06	Décision modificative N° 02 - ZA Les Gagères
2015.04.07	DM 02 & 03 Budget Commune
2015.04.08	DM 2 Budget Assainissement
2015.04.09	DM 01 Lotissement "Les Violettes"
2015.04.10	DM 04 & 05 Commune

1- COCA – Aménagement centre bourg

Les dossiers en cours :

Maison Pilon

Lors de notre rencontre avec Mr et Mme Picamal, nous avons évoqué la possibilité d'un projet d'agrandissement du côté de la maison Pilon. Mr et Mme Picamal ayant clairement dit qu'ils n'étaient pas intéressés, Madame le Maire propose que la commune poursuive le projet de reconstruction seule. Un appel d'offre est en cours pour le choix de l'entreprise de démolition. Cette maison sera remplacée dans un premier temps par un toit qui sera soutenu par les murs extérieurs de la maison qui seront donc conservés, ainsi qu'un mur porteur central afin d'éviter de fragiliser le mur mitoyen avec le restaurant. Dans un premier temps, il s'agira de réaliser un préau pour le compléter par une médiathèque plus tard. Nous attendrons que l'été soit passé pour commencer les travaux, afin d'éviter la poussière au maximum en centre bourg.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le projet de démolition de la maison Pilon.

Le Conseil Municipal donne son accord (1 abstention M. NAYRAND R.)

Ilot de l'Eglise / Maison de retraite.

Cet ilot constitué du quartier le plus ancien de Violay sera démoli si possible en même temps que la maison Pilon, afin de mutualiser les coûts. Il sera remplacé par un parking couvert dont l'entrée se situerait à l'entrée de l'ex maison BLEIN. Un plan est à l'étude pour constituer des garages individuels ou un parking privé, ce qui permettrait de vendre les garages ou les cases de parking aux personnes intéressées. Le côté supérieur de la dalle serait transformé en terrasse avec aménagement paysager et un belvédère intéressant du côté sud, suite notamment à la disparition de l'HLM Jacques Vergnier.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la déconstruction des habitations et la réalisation des aménagements.

Le Conseil Municipal approuve le projet à l'unanimité.

Ilot Traversière / hôtel Perrier

Ces deux ilots sont gérés par Epora. La maison Vignon est en cours d'achat et une délibération est demandée pour autoriser EPORA à l'acheter.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

L'aménagement du centre bourg

Il comprendra bien évidemment la mise aux normes des trottoirs. Cette mise aux normes comprendra seulement la partie haute puisqu'il faudra refaire un autre COCA afin de remettre aux normes ceux de la partie basse, c'est à dire de la place du monument au rond point. D'autre part, le fait que des voitures stationnent est demandé expressément par le Département (il s'agit d'une départementale), pour justement obliger les voitures à ralentir dans la descente du bourg, on le voit d'ailleurs, lorsqu'aucune voiture n'est stationnée le long, les automobilistes ont tendance à rouler beaucoup plus vite.

2- COCA - TOURISME

Point sur l'avancement des travaux : Jean Pierre Poiron évoque les travaux en cours :

1°) Projets touristiques :

- Mme le Maire a présenté à la Région via le Pays, le dossier « Projets touristiques » dans le cadre d'une approche globale de l'ensemble des activités touristiques en relation avec le COCA. Il s'agit d'aménagements de liaison et de communication entre les différents sites, permettant notamment de réaliser une variante du GR7 en s'appuyant sur terre de tisseurs et en amenant les randonneurs au village. Les aménagements de la zone humide de Fontbonne, des toilettes sèches à la Tour et au pique-nique, etc... sont également inscrits.
- Une demande de subvention pour cet ensemble sera également présentée au Conseil Départemental via l'enveloppe cantonale.

2°) Affiche Violay Nature :

Monsieur POIRON présente le dossier tourisme et notamment l'affiche « Violay, Grandeur Nature » qui a été réalisée à partir :

- ✓ d'une identité : « Violay Grandeur Nature »,
- ✓ d'un point fort : La Tour Matagrin
- ✓ d'un programme : raid nature le 28 juin, fête du 14 Juillet, inauguration piste d'envol parapente le 17 juillet.

L'objectif étant la mise en valeur des sites touristiques existants et l'apport de nouvelles activités familiales et sportives dans le respect de l'environnement.

A partir des différents sites, les visiteurs sont invités à l'intérieur du village avec Randoland, GR7, puis avec l'Espace Tourisme et Loisirs qui fait partie de l'offre.

3°) Annonce des manifestations :

• Banderoles et panneaux

Madame le Maire explique qu'il convient de réduire le nombre de panneaux dans le village. C'est pourquoi, il est prévu une banderole dont la réglementation est la même que pour le panneau lumineux. En été, il faut annoncer les événements 15 jours à l'avance (et non pas 8 jours) pour que toutes les associations puissent en profiter. En ce qui concerne le réveillon, comme le demande M. RIVAL, en hiver il y a moins de manifestations, on peut éventuellement faire une exception, en respectant toutefois les autres demandes comme le Téléthon.

Un document a été établi et est en cours de finalisation pour permettre la gestion de l'affichage et éviter deux affiches en même temps, ce qui n'est pas très esthétique à l'entrée du village.

M. POIRON explique que dans le cadre du projet tourisme plusieurs panneaux signalétiques sont prévus car il s'agit d'un point fort. (Il est également prévu une webcam à la tour).

- **Sites internet**

Le site de la commune « violay.fr » mis en place dans le cadre de la Communauté de Communes est en cours de rénovation pour être adapté aux tablettes et aux portables.

Madame le Maire signale qu'elle s'est mise en relation avec les CCI de ROANNE et TARARE pour le développement économique touristique de la commune.

4°) Parapente

Monsieur POIRON donne lecture du règlement et de la convention parapente. Madame le Maire annonce l'inauguration de la piste de décollage parapentes qui aura lieu le **17 Juillet à partir de 16 heures**. A cette occasion les visiteurs et invités se gareront au Gros Fayard et au Pique-nique.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir approuver ces documents. Le Conseil Municipal approuve le règlement et la convention : 1 abstention (M. NAYRAND).

3 – Aménagement local voirie

L'aménagement du local commence cette semaine par les travaux concernant la remise en forme du terrain qui ont débuté aujourd'hui. Une demande de permis de construire sera envoyée pour permettre la modification des ouvertures et la pose des deux portails.

Le dépôt a une superficie de 250 m², la surface de terrain 1692 m².

Les travaux et le déménagement se feront progressivement.

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation des modifications du bâtiment et du dépôt du permis de construire (une abstention : M. NAYRAND).

4 – ZA Les Gagères

Le terrain N°8 a été retenu conformément au dernier Conseil Municipal. Il nous faut prendre une délibération concernant la location de ce terrain à TOTAL pour qu'ils puissent y installer la mini station. Le montant de la location sera déterminé ultérieurement. Des travaux d'aménagement de voirie seront entrepris afin de permettre cette installation. Madame le Maire signale que TOTAL s'engage pour 5 ans. VIOLAY serait site pilote et de ce fait, c'est un investissement en termes de communication. « *Dernière station avant l'autoroute* »

LE CONSEIL MUNICIPAL accepte le principe de la location (une abstention, M. NAYRAND).

Deux lots sont actuellement en discussion pour l'installation d'une entreprise. Mme le Maire rappelle que pour créer de la richesse, il faut d'abord investir, il s'agit de bon sens : on ne peut rien avoir si on n'investit pas au préalable ! Jusqu'à présent, nous n'avons rien à proposer en termes de zone artisanale et nous avons vu plusieurs artisans partir dans les villages alentours. Quant au lotissement résidentiel, nous avons fait le constat que lorsque nous n'avons plus rien à vendre, les écoles étaient en danger (fermeture de classe envisagée il y a 4 ans), aujourd'hui, ce n'est plus le cas !

Mme ODDOUX signale que les citoyens qui viennent de LYON risquent de se trouver face à UN problème pour faire garder leurs enfants. Mme le maire répond qu'à VIOLAY, les nounous sont nombreuses.

5 - Péricolaire

Les horaires du périscolaire ne seront pas modifiés à la rentrée et le ¼ d'heure sera donc maintenu de 11h30 à 11h45. Toutefois, la direction de l'enseignement étudiera ce fonctionnement. Il se réserve le droit de revenir sur un aménagement conforme aux préconisations de la loi (ce qu'avait demandé le conseil municipal), s'il s'avère que ce dispositif présente des inconvénients auprès des enfants, les dysfonctionnements pouvant correspondre au manque de temps pour la cantine.

Une commission périscolaire a été mise en place afin de faire remonter les idées de chacun et apporter des améliorations aux activités. Une personne a été embauchée à la communauté de communes pour faire un état des lieux et mutualiser les demandes entre les 13 communes. La commission périscolaire sera constituée de certains membres du CM, de Thérèse et Christelle en charge du périscolaire, et de parents d'élèves. La première réunion a du être déplacée et a été fixée au 25 juin.

6- VOIRIE

Jean Pierre Poiron :

Le village :

- ✓ Enrobé à froid.
- ✓ Rond-point du fond du bourg (signalétique)
- ✓ Un miroir a été installé à la berchère
- ✓ Mise à jour de la signalétique à la sortie de l'école
- ✓ Fleurissement

Campagne :

- ✓ curage de fossés, revers d'eau, traitement accotement à l'épaveuse, coupage de l'herbe le long des talus, reprise de chemins, enrobé à froid, entretien du pique-nique, de l'aire de Fontbonne, taille des arbustes ;
- ✓ Enrobé à chaud en juillet avec reprofilage.

Travaux connexes :

Reprise de chemins : chez Balthazar, Pelouza

M. Pascal RIVAL demande une interdiction « poids lourds 3,5 T » rue de la chapelle de chez Joëlle ROCHARD à la place Giroud. (Cette question sera étudiée).

7- Dégradations diverses

Un pétard a été introduit dans le WC de la MJC ainsi que dans celui du square Tarry. Les deux WC ont eu un énorme trou à la base de la cuvette et doivent être changés. Ce comportement est inadmissible et la réouverture de la MJC pour les prochaines vacances est soumise au vote du CM.

Mme PERIAT propose de convoquer la directrice de la MJC, la directrice des jeunes, les jeunes, les parents, et de décider de l'ouverture selon le nombre de présents d'une part, et pour une durée à l'essai d'autre part.

8- Propreté du village

Les beaux jours arrivent et avec eux **les mauvaises herbes** ! La législation évolue et les **dés herbants** deviennent peu à peu **interdits** et **des analyses d'eau de source** sont **régulièrement réalisées**. La mairie aimerait signer la charte « **zéro pesticide** » la démarche est

en cours avec la Communauté de Communes et pour cela, il faut imprimer de nouvelles habitudes. « L'huile de coude » doit donc être remise à l'ordre du jour. Désormais, toutes les communes font appel au civisme et à l'aide des habitants en leur proposant d'arracher les herbes autour de chez eux, de façon à les éradiquer car les couper ne résout pas le problème. La méthode du brûleur, désherbage thermique ne donne pas entière satisfaction auprès des communes qui l'ont déjà utilisé, mais d'autres méthodes voient le jour.

Afin d'éviter les déjections canines sur les trottoirs, la municipalité a décidé d'installer une « **Toutounette** », place Giroud. Elle est donc à disposition des chiens qui en ont besoin.....

Les accotements sont en cours de traitement. Ils ne peuvent être coupés que lorsque la croissance des herbes est au maximum, il faudrait en effet repasser une seconde fois, ce qui n'est pas concevable. L'œil de chacun devra donc s'habituer à voir des herbes folles un peu partout si nous voulons respecter un peu la nature, et beaucoup la santé de nos enfants.

Attention aux gravillons, suite à la réfection de certaines voies.

INCIVILITE : Des sacs poubelle et des cartons ont été retrouvés derrière les containers de tri ! Pour certains déchets, les « propriétaires » ont été retrouvés et rappelés à l'ordre. La mairie rappelle qu'une participation au nettoyage de 75 € sera demandée pour tout dépôt sauvage. C'est ce qui se pratique dans le cadre de la communauté de communes.

9- Ecole publique - Sorties en car

Lors de la dernière sortie en car, le chauffeur n'a pas pu manœuvrer à cause des voitures stationnées à proximité de l'école. **Le stationnement est strictement interdit à cet endroit, excepté pour les nounous qui ont leurs places réservées.** Le car a du monter sur le terre-plein central, détériorant le massif qui venait juste d'être nettoyé par les agents de voirie. Mme le Maire demandera au conseil d'école que les cars de ramassage lors des sorties d'école se garent le long de la RD1, à hauteur du grand portail, les enfants sortiront ainsi par le grand portail pour entrer directement dans le car. Un employé municipal sera envoyé lors de ces sorties afin de faire ralentir les automobilistes impatientes. La directrice communiquera à la mairie les dates et heures de sorties. Ce point sera discuté lors du prochain conseil d'école.

Puisque les voitures continuent à passer et se garer devant l'école alors que c'est interdit, la gendarmerie en sera avertie et viendra verbaliser. La difficulté étant de faire comprendre aux parents le danger qu'ils représentent auprès des enfants. Une étude est en cours pour instaurer un sens unique, créer un parking, ou interdire l'accès entre la croix et la RD1. Mais ce genre d'aménagement ne se fait pas sans une réflexion préalable avec les riverains et la gendarmerie. Le terre-plein central ne peut être considéré comme rond-point, son rayon ne l'autorisant pas, par contre, **la priorité à droite reste une règle à appliquer à ce niveau et la vitesse reste bien évidemment limitée.**

10 – Redevance incitative

La communauté de communes envisage de réduire le passage du camion de ramassage des ordures ménagères à deux fois par mois, considérant qu'il passe une fois sur deux en ne s'arrêtant pratiquement pas puisque les habitants ont pris l'habitude de mettre leur container une fois sur deux, voire toutes les trois semaines. Le prix ne baissera pas pour autant mais il n'augmentera pas de façon inconsidérée, sachant que les OM devront être emmenées à Roche la Molière au lieu de Mably.

LE CONSEIL MUNICIPAL doit approuver la décision de la Communauté de Communes de ramener le passage du camion de ramassage à deux fois par mois.

Madame le Maire rappelle que la redevance incitative va s'étendre à d'autres villages car elle va devenir obligatoire en fin d'année pour tout le monde.

Le Préfet devra prendre un arrêté.

Monsieur POIRON demande si cette solution est la bonne piste, elle semble prématurée, la renégociation du contrat pourrait se faire dans cette optique ?

Madame le Maire : Aujourd'hui, vu l'incivisme des gens, il est à craindre des dépôts sauvages...

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer. Le Conseil Municipal vote pour :

- Le passage tous les 15 jours : 11 voix favorables

11- Instruction des permis de construire

Les permis de construire ne seront plus instruits par les services de la Direction Départementale du Territoire (DDT) à partir du 1^{er} juillet 2015. Deux options sont proposées la première par le SIEL (Syndicat d'énergie de la Loire qui propose ce service) ou par une personne qui serait employée par la COPLER. Le poste serait créé pour deux ans, en attendant la prochaine fusion des communautés de communes.

Fusion des communautés de Communes :

Le Préfet a donné la route à suivre : fin 2015 les fusions devront être décidées, à partir de mars 2016, les discussions devront être enclenchées entre les différentes compétences, pour être effective début 2017. A ce moment la mission reviendra aux nouvelles communautés de communes.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour confier la mission au SIEL au vu du coût moins élevé et du fait également que tous les dossiers des permis de construire sont déjà envoyés au SIEL pour obtenir un avis sur les réseaux secs.

12-Approbation rapports d'eau potable

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve :

- les rapports sur l'eau potable, 1 abstention (R. NAYRAND)
- le rapport sur l'assainissement, 2 abstentions (R. NAYRAND et J. ODDOUX)

13-Non valeur

Le Conseil Municipal décide de voter l'admission en non valeur de la somme de 2 306,73 €.

14-Une Action pour la sauvegarde de la perception de Balbigny a eu lieu Mardi matin.

Madame le Maire expose qu'à compter du 1^{er} janvier 2016 la Commune sera rattachée à la Perception de Feurs. Elle précise les bons services de Madame POURCHIER durant sa mission auprès de nos communes (formation, passage à PESV2 et dématérialisation, accompagnement lors du budget, etc...). Les particuliers seront donc également contraints d'aller à Feurs pour tout problème d'impôts. Une pétition est disponible en Mairie.

Motion perception : 1 abstention (P. RIVAL)

15-Subvention au Centre de Loisirs de Bussières pour son fonctionnement durant les vacances d'avril dernier : votée à l'unanimité

16-Motion AMF Loi Nôtre : les compétences des communes seront transférées aux Communautés de Communes, de plus les conseillers communautaires seront élus par scrutin de liste et n'auront rien à voir avec les élus des communes. La représentativité du territoire rural sera complètement oubliée. Copie du courrier de l'Association des Maires ruraux est jointe à ce compte rendu.

Madame le Maire propose de signer la motion : à l'unanimité

17-Personnel : Le conseil municipal approuve la suppression et la création des postes.

***Questions diverses**

- **Réunion info : 26/6 à 20h00** - déjà annoncée la semaine passée sur le Flash info (présentation des opérations d'aménagement + tirage au sort des jurés d'assise)
- Inauguration le **3/07 à 17 h- SDIS /Square Tarry**, poste avancé de centre de premier secours,
- Inauguration le **17/07 à partir de 16 h : Aire de décollage de parapentes**

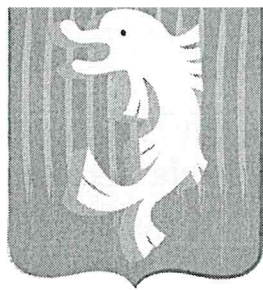
➤ **Pb zone nitrates** : Madame le Maire est déçue des décisions des agriculteurs concernant la remise en cause de l'épandage des boues de la station d'épuration. Elle rappelle qu'elle a toujours travaillé avec eux, proposé de les accompagner lors d'éventuels projets de développement pour qu'ils puissent diversifier leur production et ainsi accroître leurs revenus. Un projet de méthanisation avait été mis sur la table et seules 3 réponses avaient été reçues. Ce projet n'a donc pas vu le jour.

Cela fait 7 ans qu'elle cherche des débouchés, des solutions à leurs problématiques et aujourd'hui, certains d'entre eux ne veulent plus accepter les boues de la station d'épuration, prenant comme prétexte la zone nitrates. Elle rappelle ne pas être à l'origine de cette directive (...), et avoir alerté les services de l'Etat lorsque la directive nitrates devait s'appliquer à l'ensemble de la commune. Ses démarches ont porté leurs fruits puisqu'aujourd'hui, seule une partie de la commune est concernée. De ce fait, la commune se trouve dans une impasse. Un appel aux agriculteurs désirant accepter les boues de la station (évitant ainsi l'achat d'engrais) est lancé.

Prochain Conseil municipal : le 21 juillet 2015

Fait en Mairie, le 9 juin 2015,
Le Maire,
Véronique CHAVEROT.





UNION DES COMMUNES RURALES DE LA LOIRE

Affiliée à l'Association des Maires Ruraux de France



Mobilisation du 30 avril 2015

Motion des élus de la Loire

La commune est indispensable. Sa place dans la République est essentielle. C'est grâce à son maillage territorial que la proximité avec les citoyens se concrétise. Les élus municipaux restent les élus les plus appréciés et les plus abordables.

Dans le contexte de fragilité politique nationale que nous connaissons, il est plus que risqué de s'attaquer à ce qui constitue la base même de notre architecture démocratique. L'histoire de notre pays s'écrit au plus près, chaque jour, partout dans le territoire.

Aujourd'hui, nous dénonçons avec vigueur la fragilisation de la commune, quelle qu'en soit la taille.

Cette fragilisation passe par l'étranglement financier insupportable imposé à toutes les collectivités, sans distinction de taille ou de richesse. La situation n'est pas tenable. De nombreuses collectivités ne seront plus en mesure prochainement de dégager des marges de manœuvre financière suffisantes.

Dans le même temps, l'Etat transfère sans concertation des prérogatives lourdes et coûteuses : les rythmes scolaires, l'urbanisme... Sans compter "la course aux normes" en matière d'assainissement, de sécurité, d'accessibilité, etc.

C'est une fois de plus un élément identifiable de la volonté récurrente de supprimer les communes.

Nous sommes réunis également afin de dénoncer le projet de loi NOTRe qui veut réduire la liberté d'action des élus locaux :

- En réduisant à progressivement néant la clause générale de compétences des communes ;
- En augmentant le nombre de compétences obligatoires et facultatives des intercommunalités ;

Siège social UCRL : Mairie de Saint-Nizier-de-Fornas

Contact : Boris BESSENAY Courriel : borisbessenay@yahoo.fr Téléphone/Fax : 04.77.41.18.04

Courrier : Bernard FOURNIER, Sénateur de la Loire, Président de l'UCRL

27, rue Roger Salengro – Entrée C – 42000 Saint-Étienne

- En organisant la mise sous tutelle de la commune par l'intercommunalité ;
- En donnant la possibilité à une intercommunalité de décider les impôts des communes à la majorité qualifiée;
- En proposant la désignation des représentants des communes à l'intercommunalité par un scrutin distinct de l'élection municipale ;
- En révisant encore une fois les schémas départementaux de coopération intercommunale avec des règles plus contraignantes ;
- En fixant arbitrairement la taille minimale des intercommunalités à 20 000 habitants (d'ailleurs une réunion de la CDCI est prévue dans la Loire le 22 mai prochain, alors que la loi n'est même pas définitivement adoptée) ;
- En supprimant le dispositif interdisant le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité ;
- En réduisant le champ d'application de « l'intérêt communautaire » ;
- En supprimant la minorité de blocage reconnue aux communes membres d'un EPCI faisant l'objet d'un projet de fusion ;
- En relançant la suppression des syndicats et syndicats mixtes ;
- En étendant la règle de la représentation démographique des communes dans les intercommunalités aux syndicats.

Nous dénonçons vigoureusement le fait que les dispositions prises ne sont assorties d'aucune évaluation sur les effets attendus au sein des collectivités ou leur impact sur les territoires.

On peut également craindre que ces orientations seront sources de blocages, d'excès de politisation inutile et au final d'inefficacité.

Voilà pourquoi nous demandons au Gouvernement et aux parlementaires, et notamment aux députés, de prendre en considération les attentes exprimées aujourd'hui localement par l'Union des Communes Rurales de la Loire (AMRF42) et nationalement par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), et tout particulièrement en ce qui concerne la représentation dans les intercommunalités, la taille de celles-ci et les conditions de mises en œuvre du PLUi.

Il est urgent de s'opposer à l'adoption en l'état du texte du projet de loi NOTRe et, de manière générale, de rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales.

Nous constatons la très large convergence des positions des élus municipaux de toutes les sensibilités politiques, des petites communes comme des plus importantes et nous nous réjouissons de cette action collective pour sauvegarder la légitimité de la proximité du niveau communal, en cohérence avec les aspirations de nos concitoyens qui demandent efficacité et proximité.